

Votre contrat :

RC VIE PRIVEE SCOLAIRE
N° Contrat : JH 1024917

Pour tout renseignement sur ce dossier :

ACM INSURANCE CHARLEROI
081 70 20 20

Envoyez vos documents par courrier :

ACM INSURANCE CHARLEROI
ESPLANADE RENE MAGRITTE 5
6010 COUILLET

Envoyez vos documents par email :

charleroi@acm.be



M JEAN-FRANCOIS PHILIPPE
RUE DE WARQUIGNIES 25
7301 HORNU
BELGIQUE

01959
41309

04341



Le 1er septembre 2025

AVIS D'ECHEANCE RC VIE PRIVEE SCOLAIRE
Contrat JH1024917 arrivant à échéance le 1er octobre 2025

En choisissant le contrat RC VIE PRIVEE SCOLAIRE, vous avez opté pour une couverture sur mesure adaptée à vos besoins.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller en cas de modification ou si vous avez des questions à poser au sujet de votre contrat.

GARANTIES

Votre contrat comporte les garanties : responsabilité civile vie privée, ainsi que les garanties assurance scolaire (pour enfant(s)).

FRANCHISES ET INDICES

Franchise néant sauf franchises spécifiques figurant aux Conditions Générales et Particulières.

L'indice INS : 316,12 €

DETAIL DE LA PRIME

Période d'assurance	Du 01/10/2025 au 01/10/2026
Prime annuelle (taxes et contributions comprises)	69,25 €
Dont prime annuelle responsabilité civile (hors taxes et contributions)	63,39 €

Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter à l'annexe, jointe au présent avis d'échéance, vous informant des coûts et frais liés à votre contrat.

PAIEMENT DE LA PRIME

Le délai ainsi que les modalités de paiement sont précisées ci-dessous.

Opération annuelle sur votre compte BE69 0631 2760 7878	
Prélevé le 1er octobre 2025	69,25 €
(*)Ce montant tient compte d'un solde antérieur.	

MODIFICATIONS TARIFAIRES

Le tarif est modifié. Vous avez le droit de résilier le contrat dans un délai de trois mois à compter de la réception de cet avis. Vous pouvez le faire par lettre recommandée ou par lettre de résiliation contre récépissé. N'oubliez pas d'indiquer le motif de la résiliation.

MODIFICATION DES CONDITIONS DE PAIEMENT

Après la date d'échéance, un premier rappel gratuit sera envoyé par courrier ordinaire ou électronique. En cas de non-paiement, nous vous adresserons une mise en demeure par lettre recommandée et un montant forfaitaire de 20 € sera dû en sus. Au troisième rappel, une clause indemnitaire sera ajoutée conformément au Livre XIX du Code de droit économique comme suit :

- 1) des intérêts de retard
- 2) une indemnité forfaitaire de i) 10 € plus 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500 € si le solde dû est compris entre 150,01 € et 500 €, ii) 10 € plus 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500 € avec un maximum de 120 € si le solde dû est supérieur à 500 €.

MODIFICATION DES CONDITIONS DE RESILIATION

Votre contrat est renouvelé tacitement chaque année, sauf si vous vous y opposez deux mois au moins avant son échéance annuelle. Au-delà de la première année, la résiliation peut intervenir à tout moment après un préavis de deux mois. Vous trouverez toutes les modalités de résiliation dans les dernières conditions générales disponibles sur www.acm.be.

INFORMATIONS UTILES

Pour déclarer un sinistre : en ligne ou par téléphone

MONDIAL ASSISTANCE : +32 (0)2 427 23 43

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter.

A bientôt,

ACM BELGIUM SA

Références du dossier :

RC VIE PRIVEE SCOLAIRE
N° Contrat : JH 1024917

Pour tout renseignement sur ce dossier :

ACM INSURANCE CHARLEROI
081 70 20 20

Envoyez vos documents par courrier :

ACM INSURANCE CHARLEROI
ESPLANADE RENE MAGRITTE 5
6010 COUILLET

Envoyez vos documents par email :

charleroi@acm.be

M JEAN-FRANCOIS PHILIPPE
RUE DE WARQUIGNIES 25
7301 HORNU
BELGIQUE

01959
41309



Le 1er septembre 2025

RC VIE PRIVEE SCOLAIRE JH1024917
ANNEXE A L'AVIS D'ECHEANCE du 01 octobre 2025
Information sur les coûts et frais liés au contrat d'assurance

Conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 2 mai 2017, vous trouverez ci-dessous le détail des coûts et frais liés à votre contrat d'assurance. Les montants sont exprimés en euros.

Prime totale annuelle	69,25
- dont taxes et contributions	5,86
- dont prime commerciale (hors taxes et contributions)	63,39
Prime annuelle responsabilité civile	69,25
- dont taxes et contributions	5,86
- dont frais d'acquisition	9,76
- dont frais d'administration	4,08

Les frais d'acquisition et d'administration sont des estimations.

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et charges de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que les frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution de prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y compris le coût mutualisé de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

Utilisez-vous déjà votre espace client sur notre site web ?

En tant que client d'ACM Insurance, vous disposez de votre propre espace client.



Scannez le QR-code pour accéder à l'espace client

Que pouvez-vous faire dans votre espace client ?

- consulter vos contrats d'assurance
- conclure un nouveau contrat
- introduire des nouveaux dossiers de sinistre
- consulter l'état d'avancement d'un dossier de sinistre en cours
- demander un certificat d'assurance de votre assurance auto RC (carte blanche).

Vous avez un sinistre ? Déclarez-le directement dans votre espace client personnel !

Vous avez un sinistre ? Déclarez-le alors dans votre espace client personnel sur notre site web, 24h/24, 7j/7. Répondez à quelques questions simples, joignez les documents utiles (photos, factures, ...) et suivez l'état d'avancement de votre dossier en ligne. Comme chaque étape de votre déclaration sera enregistrée, vous pourrez toujours clôturer votre déclaration ultérieurement si vous devez ajouter des informations supplémentaires. **Après réception, un gestionnaire vous contactera dans les 2 jours pour vous informer sur la suite de la procédure.**

Vous avez besoin d'aide dans le cadre d'un sinistre à votre habitation ? Contactez Mondial Assistance au **02 427 23 43 (24h/24, 7j/7)** avant de faire vous-même quoi que ce soit pour des réparations urgentes.

Comment nous contacter ?



Appelez-nous au
081 70 20 20



Envoyez un e-mail à
hello@acm.be



Prenez un rendez-vous dans un de nos flagships à
Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur, Anvers ou Gand

ACM Belgium SA, entreprise d'assurances agréée sous le code 0964, soumise à la surveillance de l'Autorité des Services et Marchés financiers IFMSA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, www.fsma.be et de la Banque Nationale de Belgique (BNB), Boulevard de Berlaymont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be - Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles - RPM Bruxelles 0428 438 211 - Tél : +32 (0)2 673 80 30.

Car Serenity, Home Serenity, Family Serenity et Assurance accidents vie privée sont des produits d'assurance de l'assureur belge ACM Belgium SA. Le droit belge est applicable aux contrats d'assurance. Découvrez nos produits sur www.acm.be. Avant de souscrire un produit, consultez gratuitement les documents d'informations sur les produits d'assurance (IPID) et les conditions générales sur notre site internet et dans nos agences. Le contrat d'assurance est conclu pour 1 an. Au terme de cette période, il est automatiquement renouvelé pour un an, sauf si l'une des parties résilie le contrat selon les modalités prévues dans les conditions générales. Toute plainte peut être adressée à ACM Belgium SA, Boulevard Albert II 2 à 1000 Bruxelles, ou à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles.